

Réaction de l'ANVS (Autorité de Sûreté Nucléaire Néerlandaise) au rapport «Ensemble pour la sûreté nucléaire » du Bureau d'Enquêtes pour la Sécurité

Le Bureau d'Enquête pour la Sécurité (Onderzoeksraad voor Veiligheid – OvV) a publié aujourd'hui le rapport «Ensemble pour la sûreté nucléaire ». L'OvV a enquêté sur la collaboration entre les Pays-bas et ses voisins, l'Allemagne et la Belgique, en ce qui concerne la favorisation de la sécurité et la minimisation des effets d'un éventuel accident nucléaire. Deux recommandations sont faites à l'adresse du secrétaire d'état à l'Infrastructure et la Gestion de l'Eau (Infrastructuur en Waterstaat), et une recommandation est adressée à l'ANVS. L'ANVS reconnaît les conclusions de l'enquête et la recommandation de l'OvV à son adresse.

L'enquête de l'OvV n'a pas pour objet la sûreté dans les centrales nucléaires aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne. Une structure internationale s'occupe des contrôles de sûreté des centrales nucléaires. L'OvV déclare qu'il n'a pas de raison de douter du fonctionnement de cette structure. Cela n'empêche pas que dans les régions frontalières en particulier, un certain nombre de citoyens Néerlandais s'inquiètent à propos de la sûreté des centrales nucléaires situées de l'autre côté de la frontière. Le Bureau indique que ces inquiétudes méritent davantage d'attention. De la part des Pays-Bas, mais aussi en collaboration avec les pays voisins. L'ANVS est d'accord avec cette analyse.

L'ANVS s'engage à suivre la recommandation du Bureau. Pour cela nous allons – en consultation avec les pays voisins – informer les citoyens activement sur les permis dans un rayon plus grand autour des centrales nucléaires. Nous allons rendre l'information sur les incidents plus compréhensible et améliorer la communication sur les risques nucléaires. L'ANVS utilisera pour cela les recommandations de l'OvV et les résultats de l'enquête publique sur les besoins d'information du public qu'elle a fait exécuter en 2017.

Depuis la formation de l'ANVS le 1^{er} janvier 2015, la collaboration avec les autorités responsables des pays voisins est une priorité. Diverses parties ont travaillé intensivement sur chacun des sujets nommés par l'OvV pour favoriser la sûreté des centrales nucléaires, minimiser les suites d'un accident nucléaire et améliorer la communication. L'OvV l'a constaté lors de son enquête et indique que la collaboration entre les Pays-Bas et la Belgique d'une part, et les Pays-Bas et l'Allemagne d'autre part se passe bien, mais que des améliorations sont nécessaires sur certains aspects. L'ANVS utilisera le rapport de l'OvV dans l'amélioration ultérieure de la collaboration avec les pays voisins.